

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULOUSE

AUDIENCE CORRECTIONNELLE DU 19 JANVIER 2022.

Audience de la 5^{ème} Chambre correctionnelle à 14 heures

COURRIER - ARRIVEE

21 DEC. 2021

SAJJ - TJ TOULOUSE

**

PARTIE CIVILE

- Monsieur LABORIE André né le 20 mai 1956 à Toulouse 2 rue de la Forge « *transfert courrier* » 31650 Saint Orens. (*Voir assignation des parties prévenues*).

PREVENUES

• LA SCP CAMPS et CHARRAS Notaires 8 rue Labéda à Toulouse. « *France* ». Pris en la personne de son représentant légal / **SIRET (siège) : 34229360200021**

• LA SCP DAGOT, MALBOSC Notaires 6 place Wilson à Toulouse. « *France* ». Pris en la personne de son représentant légal / **SIRET (siège) 41851866800011**

PS : Deux Notaires » agissant en SCP : Sont, fils et Neveu de Madame PERIE Danièle épouse CHARRAS Vice procureure de la République de Toulouse.

- Vous allez comprendre pourquoi les différents obstacles rencontrés à la manifestation de la vérité depuis 2007.

A valoir :

- Assignation signifiée aux parties
- Bordereau et pièces.
- Conclusions motivées d'exonération de la consignation.

Le dommage causé par un déni de justice est continu et se renouvelle jusqu'à ce qu'il ait été statué. Le point de départ du délai de prescription de l'action en réparation du préjudice se situe à la date à laquelle le dommage cesse de se renouveler, c'est à dire à la date de la décision judiciaire (CA Paris, 14e ch., sect. B, 3 oct. 2008 : JurisData n° 2008-372378).

**CITATION DIRECTE DEVANT LE TRIBUNAL
JUDICIAIRE DE TOULOUSE.**

COURRIER - ARRIVEE

21 DEC. 2021

SAUJ - TJ TOULOUSE

PAR DEVANT SA CHAMBRE CORRECTIONNELLE.

L'an deux Mille VINGT & UN et le DIX... NOUVEMBRE

Nous, Société par Actions Simplifiée H2o SUD-OUEST,
Société d'huissiers de Justice, titulaire d'un office,
à la Résidence de Toulouse (31000), 12 Boulevard
de Strasbourg, Armelle DUCOS et Benjamin PULCI,
Huissiers de Justice associés, l'un d'eux soussigné

A LA DEMANDE DE :

Monsieur LABORIE André né le 20 mai 1956 à Toulouse de nationalité française, 2 rue de la forge 31650 Saint Orens « courrier transfert à l'adresse au CCAS de Saint Orens N° 2 rue ROSA PARC 31650 Saint Orens : **article 51 de la loi N°2007 du 5 mars 2007 décret N°2007 et 2007-1124 du 20 juillet 2007 relatifs à la domiciliation des personnes sans domicile stable.**

- **PS :** « Et suite à la violation par voies de faits de notre domicile, de notre propriété le 27 mars 2008 par Monsieur TEULE Laurent et toujours occupé sans droit ni titre par Monsieur REVENU et Madame HACOUT) »

DONNE CITATION A :

- LA SCP CAMPS et CHARRAS Notaires 8 rue Labéda à Toulouse. « France ». Pris en la personne de son représentant légal / SIRET (siège) : 34229360200021
- LA SCP DAGOT , MALBOSC Notaires 6 place Wilson à Toulouse. « France ». Pris en la personne de son représentant légal / SIRET (siège) 41851866800011

par acte séparé

par le présent acte

D'avoir à se trouver à comparaître *le 19 janvier 2022 à 14 heures* par-devant et à l'audience de la 5^{ème} chambre correctionnelle collégiale du Tribunal judiciaire de TOULOUSE, siégeant en ladite ville, au Palais de Justice, place du salin 31000 TOULOUSE.

RAPPELANT AUX SUSNOMMES

COURRIER - ARRIVEE

21 DEC. 2021

SAUJ - TJ TOULOUSE

BORDEREAU DE PIECES.

Dossiers des deux SCP de Notaires

COURRIER - ARRIVEE

21 DEC. 2021

SAUJ - TJ TOULOUSE

LABORIE

PIECE N° 1 :

- Plainte au C.S.M contre le parquet de Toulouse qui est à l'origine de la détention arbitraire de Monsieur LABORIE André et pour parfaire pendant ce temps à la tentative des faits poursuivis. « **Pièces N° 1** »
- Les liens de deux notaires avec le parquet de Toulouse. « **Pièces N° 1 bis** »

PIECE N° 2 :

- Les instigateurs poursuivis vous les retrouverez dans un dossier Parquet : N° 19351000359 « **Pièce N° 2** »

PIECE N° 3 :

- Les bénéficiaires poursuivis vous les retrouverez dans un dossier Parquet : N° 19029000036 « **Pièce N° 3** »

PIECE N° 4 :

- Les complicités poursuivies vous les retrouverez dans un dossier Parquet : N° 19130000034 « **Pièce N° 4** »

PIECE N° 5 :

- Que ce jugement d'adjudication et comme il est dit pour qu'il soit mis en exécution il devait être signifié aux parties saisies. « **Pièce N° 5** »

PIECE N° 6 :

- Constat d'huissier textes applicables en 2007 « **Pièce N° 6** »

PIECE N° 7 :

- Courrier du 9 mars de la SCP d'huissier RAYMOND LINEAS. « **Pièce N° 7** »

PIECE N° 8 :

- Maître CHARRAS Jean Luc actes notariés en date du 5 avril 2007. « **Pièce N° 8** »

PIECE N° 9 :

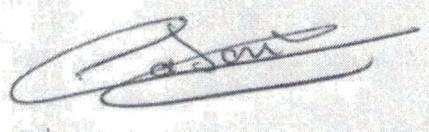
- Maître CHARRAS Jean Luc actes notariés en date du 6 juin 2007. « **Pièce N° 9** »

PIECE N° 10 :

- **Aucune contestation n'a été soulevée des parties dans le délai d'un mois.**

Monsieur LABORIE André,

Rédacteur de l'acte.



PS :

Qu'au vu des obstacles à la manifestation de la vérité permanent, un site existe depuis plus de dix années permettant de remonter tous les actes frauduleux obtenus, à toutes les autorités judiciaires et administratives sur le territoire national.

Soit au site suivant <http://www.lamafiajudiciaire.org>

Dont vous pourrez consulter l'entière procédure et l'imprimer ainsi que toutes les pièces à votre convenance au lien suivant :

<http://www.lamafiajudiciaire.org/2008/Restucture%20site/CITATION%203%20NOTAIRE%202021/CIT%20Contre%20TROIS%20NOTAIRES.htm>

COURRIER - ARRIVEE

21 DEC. 2021

SAUJ - TJ TOULOUSE